

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Carol Levesque	Numéro de permis 2003898	Date d'inspection Le 24 octobre 2024	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Amis		Numéro de téléphone (506) 739-9062	
Adresse 27 avenue Laboissonniere Edmundston NB E3V 3S7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	16 sept. 2024	
Commentaires : Un courriel a été envoyé afin de planifier un cours de premiers soins. Le cours aurait lieu à la fin novembre mais la date n'est pas déterminée. Ne pas oublier que les éducatrices qui n'ont pas le cours à jours ne peuvent être seul dans un groupe. Un suivi sera fait à ce sujet.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	16 sept. 2024	
Commentaires : Un courriel a été envoyé afin de planifier un cours de premiers soins. Le cours aurait lieu à la fin novembre mais la date n'est pas déterminée. Ne pas oublier que les éducatrices qui n'ont pas le cours à jours ne peuvent être seul dans un groupe. Un suivi sera fait à ce sujet.			

<p><b>Commentaires généraux</b></p> <p>Suivi fait par courriel et par téléphone. Je reçois un courriel de la part de l'exploitante avec l'information concernant son plan pour le cours de premiers soins. L'instructeur du cours a été contacté et un cours est prévue à la fin novembre. Un suivi sera fait dans les prochaines semaines afin de s'assurer que le cours a été fait. Aucune visite sur place lors du suivi, le ratio n'a donc pas été pris. Le renouvellement du permis est recommandé.</p>
--

original signé par  
Geneviève Abud

Le 24 octobre 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Carol Levesque

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 octobre 2024

---

Date